

## **RECRUTEMENT DES MEMBRES DE L'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME**

### **Peut-on candidater alors qu'on est en début de thèse ?**

Les membres scientifiques sont sélectionnés sur un projet post-doctoral. Ainsi, les doctorants doivent avoir suffisamment avancé leur thèse au moment de leur candidature à l'EFR pour pouvoir initier le projet post-doctoral pour lequel ils ont été recrutés dès les premiers mois de leur prise de fonction à l'EFR.

### **Quelles sont les obligations des membres ?**

Les membres doivent mener leurs recherches personnelles selon le programme présenté lors de leur recrutement et sous le contrôle du directeur des études. Chaque année, ils sollicitent leur renouvellement (2 fois au maximum) auprès de la commission d'admission. Le conseil scientifique de l'EFR valide les renouvellements.

Au cours de leur séjour, les membres doivent remettre :

- un article à la revue des MEFR;
- un mémoire pour l'Académie des Inscriptions et belles lettres ou l'Académie des sciences morales et politiques. Ce mémoire doit présenter, en 100-150 pages, une recherche inédite au cœur du projet présenté à l'EFR ;
- En outre, il est demandé aux membres de contribuer à la vie scientifique de l'établissement, en participant aux différentes activités et en échangeant avec les chercheuses et chercheurs de tous horizons, des doctorants aux professeurs, qui la fréquentent.

### **Que sont les lettres de recommandation de personnalités scientifiques ?**

Les lettres de recommandation sont rédigées par des universitaires qualifiés dans votre champ de recherche. On attend de ces personnes, dont l'appellation de « personnalités » ne recouvre que leur caractère de titulaire et leur expertise dans le domaine en question, qu'elles donnent un avis sur votre parcours, votre projet et leur pertinence par rapport à une candidature à l'EFR (si vous êtes post-doctorant, mieux vaut solliciter d'autres personnes que votre directeur de thèse). A titre indicatif, ces rapports peuvent être longs d'une à deux pages. Ils doivent obligatoirement être datés et signés par leur auteur, et faire explicitement référence à votre candidature à un poste de membre de l'EFR (les mails et les documents vagues dans leur destination seront irrecevables).

### **Les lettres de recommandation peuvent-elles émaner du directeur de thèse ?**

Oui, mais il est préférable de les solliciter auprès d'autres personnalités scientifiques.

### **Les lettres de recommandation peuvent-elles être rédigées en anglais / en italien ?**

Oui.

### **Le projet de recherche peut-il être rédigé en français/ anglais / en italien ?**

Oui, mais le résumé du projet de recherche doit être rédigé en français.

### **Le projet de recherche doit-il s'insérer dans un des programmes de recherche quinquennal portés par l'EFR ?**

Les recherches des membres sont individuelles et il n'est pas du tout obligatoire qu'elles s'insèrent dans un des programmes de l'EFR. Toutefois, il est bienvenu, dans le dossier, de démontrer une connaissance des activités de l'EFR, un intérêt pour elles ainsi qu'une disponibilité à participer à la vie scientifique de l'établissement.

### **Puis-je ajouter des annexes au projet de recherche ?**

Non. Toutes les informations scientifiques doivent être contenues dans la limite des 25.000 signes du projet.